

**COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 2 Juin 2020**

L'an deux mil vingt, le 2 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de JOSSIGNY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la grange aux dîmes, chemin du colombier, lieu permettant de respecter les normes sanitaires liées au covid 19, sous la présidence de Monsieur MAILLARD Patrick, Maire de la Commune de Jossigny.

Présents: MM.CHEVALLIER, BRANDSTAETTER, THOMAS ET PAULINO
M. GROSBOIS, FEAUVEAU, COUÏC, HENRIOL, ESCH, EZINE, TOINON ET FATIS

Absents Excusés:
M. ROSA POUVOIR à M. COUÏC
M. POTTIER

Secrétaire de séance:
MM. CHEVALLIER Sylvia

Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame CHEVALLIER a été désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont pris connaissance du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2020 et s'ils ont des observations à formuler.
Aucune autre observation n'étant formulée, **LE CONSEIL APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2020.

**DELIBERATION N°2020-10 – DELEGUES POUR LA COMMISSION D 'APPEL
D'OFFRES**

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020, conformément à l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont été désignés en qualité de délégués pour la Commission d'Appel d'Offres :

Membres titulaires :

M. GROSBOIS né le 23 avril 1965
Domicilié 23 rue Ferraille à Jossigny

Monsieur FEAUVEAU né le 9 mars 1952
Domicilié 26 b, rue de Tournan à Jossigny

Madame CHEVALLIER née le 8 octobre 1963
Domiciliée 6 grand cour à Jossigny

Membres suppléants :

Monsieur ESCH né le 13 octobre 1950
Domicilié 5 rue de Meaux à Jossigny

Monsieur HENRIOL né le 5 février 1980
Domicilié 218 rue de l'aérodrome à Mouroux

Monsieur FATIS né le 4 février 1971
Domicilié 46 rue de Tournan à Jossigny

DELIBERATION N°2020/11 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION ELECTIONS

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020, conformément à l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné en qualité de délégués pour la Commission de révision des listes électorales :

-Monsieur HENRIOL Yann né le 5 février 1980

**DELIBERATION N°2020/12 – DETERMINATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE –
CCAS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 19 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de fixer à 8 le nombre des membres du Conseil d'Administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal, et l'autre moitié par le Maire.

**DELIBERATION N°2020/13 – ELECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE - CCAS**

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, Monsieur le Maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal à scrutin secret.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS.

La délibération du Conseil Municipal en date 2 juin 2020 a décidé de fixer à 8 membres le nombre de personnes siégeant au conseil d'administration du CCAS et dit qu'il revient au conseil municipal d'élire 4 membres.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Ont obtenu et ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Madame Christine PAULINO	14 voix
Monsieur Christian FEAUVEAU	14 voix
Madame Ilda THOMAS	14 voix
Madame Monique BRANDSTAETTER	14 voix

**DELIBERATION N°2020-14 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS –
CCID**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune, une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avec le 26 juillet 2020
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE – pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste des 24 noms suivants, en tenant compte des conditions de nomination présentées dans l'article 1650 :

Liste 1

Titulaires :

M. FEAUVEAU Christian – 26 Bis rue de tournan – 77600 JOSSIGNY

M. GROBOIS Laurent – 23 rue FERRAILLE – 77600 JOSSIGNY

Mme PAULINO Christine – 13 ter rue de Tournan -77600 JOSSIGNY

M. FATIS Stéphane – 1 rue de Paris – 77600 JOSSIGNY

M. VAN DE KERCHOVE – ferme de Couvernois – 77700 SERRIS

M. VANDIERENDONCK – 9 rue Paul Bert – 77400 LAGNY (Bois)

Suppléants :

M. ESCH HENRI – 5 rue de Meaux – 77600 JOSSIGNY

Mme CHEVALLIER Sylvia – 6 Bis grand cour – 77600 JOSSIGNY

M. HUS Serge – Route de Meaux – 77600 JOSSIGNY

M.MASSARD Claude – 12 rue de Meaux – 77600 JOSSIGNY

M. DINNEWETH Gilbert – la louisiane – bois de Chigny – 77144 MONTEVRAIN

M. POTTIER Pierre-Edouard – 21 rue Ferraille – 77600 JOSSIGNY

Liste 2

Titulaires :

Mme THOMAS Ilda – 6 chemin de la motte – 77600 JOSSIGNY

Mme BRANDSTATTER Monique – 18 rue de Tournan – 77600 JOSSIGNY

M. COUÏC Gwenaël – 18, rue du champs de la ville – 77600 JOSSIGNY

M. ROUSSEL Alain – 12 rue de lagny – 77600 JOSSIGNY

M. VANDIERENDONCK Philippe – Ferme de la Maulny – 77600 JOSSIGNY

M. KIPPER Jean – 868 rue de Coudé – 77860 COUILLY PONT AUX DAMES (Bois)

Suppléants :

M. ROSA Jorge – 4 chemin des Chaudronniers – 77600 JOSSIGNY

Mme PAULINO Christine -13 Ter, rue de Tournan – 77600 JOSSIGNY

Mr EZINE Adrien – 47 ter rue de Lagny – 77600 JOSSIGNY

Mr TOINON Véran – 43 rue de Meaux – 77600 JOSSIGNY

M. HENRIOL Yann – 3 rue de Paris – 77600 JOSSIGNY

M. VAN DE KERCHOVE – 21 rue Ferraille – 77600 JOSSIGNY

DELIBERATION N°2020-15–CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

L'article L 2121-22 DU Code Général des Collectivités territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de Conseillers Municipaux. Ces commissions peuvent avoir un caractère permanent et doivent dans ce cas être créées en début de mandat. Ces commissions n'ont pas compétence décisionnelle, mais elles sont chargées, d'instruire toute question relevant des thèmes qui leur sont confiés, et de proposer des orientations au Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer 6 commissions municipales composées exclusivement de Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment sur article L 2121-22.

Considérant que pour permettre l'étude des dossiers que la Collectivité doit connaître, il est indispensable qu'ils soient pris en charge par une commission, et selon leur nature. La dite commission n'a pas de compétence décisionnelle ; elle proposera des orientations au Conseil Municipal qui reste le seul organe compétent

Décide à l'unanimité :

- de créer les commissions permanentes suivantes dans leur composition proposée, à savoir :

<p style="text-align: center;">FINANCES □ Madame Sylvia CHEVALLIER Monsieur Laurent GROSBOIS Monsieur Christian FEAUVEAU Madame Christine PAULINO Monsieur Yann HENRIOL Monsieur Véran TOINON</p>	<p style="text-align: center;">TRAVAUX, ENTRETIEN ET SECURITE □ Monsieur Christian FEAUVEAU Monsieur Laurent GROSBOIS Monsieur Adrien EZINE Mme Christine PAULINO Monsieur Henri ESCH Madame Monique BRANDSTAETTER</p>
<p style="text-align: center;">INFORMATION, COMMUNICATION, SITE INTERNET □ Monsieur Laurent GROSBOIS Monsieur Véran TOINON Monsieur Gwenaël COUÏC Monsieur Stéphane FATIS Monsieur Adrien EZINE</p>	<p style="text-align: center;">URBANISME □ Monsieur Christian FEAUVEAU Madame Sylvia CHEVALLIER Monsieur Laurent GROSBOIS Monsieur Gwenaël COUÏC Madame Christine PAULINO Mr Véron TOINON</p>
<p style="text-align: center;">SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE □ Madame Sylvia CHEVALLIER Monsieur Stéphane FATIS</p>	<p style="text-align: center;">ANIMATION, SPORT, CULTURE, ASSOCIATIONS □ Animation : Madame CHEVALLIER Sylvia Sport : Monsieur ESCH Henri Culture : Monsieur Véran TOINON Associations : Monsieur Patrick MAILLARD</p>

**DELIBERATION N°2020-16 – DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DES CENTRES DE PEDAGOGIE ET DE READAPTATION POUR
HANDICAPES - CPRH**

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020, conformément à l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont été désignés en qualité de délégués auprès du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés :

Membre titulaire : Monsieur Stéphane FATIS
Domicilié 46 rue de Tournan à Jossigny

Membre suppléant : Monsieur Jorge ROSA
Domicilié 4 chemin des Chaudronniers à Jossigny

**DELIBERATION N°2020-17 – DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE LA MISSION
LOCALE**

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020, conformément à l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné en qualité de délégué auprès de la Mission Locale

Membre titulaire : Monsieur Stéphane FATIS né le 4 février 1971
Domicilié 46 rue de Tournan à Jossigny

DELIBERATION N°2020-18 – DESIGNATION D'UN DELEGUE AU P.A.T

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020, conformément à l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné en qualité de délégué auprès du Centre Local d'Information et de Coordination Gériatologique :

Membre titulaire : Madame PAULINO Christine née le 27 août 1960
Domiciliée 13 ter rue de Tournan à Jossigny

**DELIBERATION N°2020-19 – DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE
L'ASSOCIATION DE SOINS ET SERVICES A DOMICILE – ASSAD**

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020, conformément à l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné en qualité de délégué auprès de l'association de soins et services à domicile

Membre titulaire : Madame Christine PAULINO née le 20 août 1960
Domiciliée 13 ter, rue de Tournan à Jossigny

DELIBERATION N°2020-20 – DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SIETREM

Considérant la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant su Syndicat Mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers (SIETREM)

Vu les candidatures de Messieurs HENRIOL ET COUÏC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DESIGNE en qualité de délégué Environnement et Ordures ménagères auprès de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Membres Titulaires : Monsieur HENRIOL Yann, 218 rue de l'aérodrome à Mouroux
Né le 5 février 1980
Monsieur COUÏC Gwenaël , 18 rue du Champ de la ville à Jossigny
Né le 22 septembre 1972

DELIBERATION N°2020-21 – DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT DES TRANSPORTS

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020, conformément à l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont été désignés en qualité de délégués auprès du Syndicat des Transports :

Membre titulaire : Madame Sylvia CHEVALLIER née le 8 octobre 1963
Domiciliée 6 bis, grand cour

Membre suppléant : Monsieur Véran TOINON né le 31 octobre 1982
Domiciliée rue de Meaux à Jossigny

DELIBERATION N°2020-22 – DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE L'OFFICE DU TOURISME DE MARNE ET GONDOIRE - OTMG

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020, conformément à l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné en qualité de délégué auprès de l'Office du Tourisme de Marne et Gondoire :

Membre titulaire : Monsieur Yann HENRIOL né le 5 février 1980
Domicilié 218 rue de l'aérodrome à Mouroux

DELIBERATION N°2020-23 – DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES -CLECT

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020, conformément à l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée en qualité de délégué auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

Membre titulaire : Madame CHEVALLIER Sylvia née le 8 octobre 1963
Domiciliée 6 grand cour à Jossigny

DELIBERATION N°2020-24 – FIXATION DES CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE A L'EGARD DES AGENTS SOUMIS A DES SUJETIONS EXCEPTIONNELLES POUR ASSURER LA CONTINUTE DES SERVICES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE DECLARE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Le Gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un **surcroît significatif de travail, que ce soit en présentiel ou en télétravail**, pendant la crise sanitaire.

Les conditions du versement de cette prime sont régies par :

- Le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

- Le versement de cette prime est possible pour :

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires ;

- Les agents contractuels de droit public ;

- Les agents contractuels de droit privé employés dans les établissements publics.

Le montant de cette prime est **plafonné à 1000 euros par agent**.

Le montant de cette prime, qui n'est reconductible, peut être versé en plusieurs fois. Elle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de service, à l'engagement

professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour l'année 2020. En revanche, elle ne peut pas être cumulée avec

- la prime exceptionnelle prévue à l'article 7 de la loi n°2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 ;
- toute autre prime versée en application de l'article 11 de la loi du 25 avril 2020 susvisée.

CONSIDERANT :

- Qu'il appartient au Conseil municipal d'ouvrir la possibilité du versement de cette prime ;
- Qu'il appartient au Maire chargé de l'exécution des décisions du Conseil municipal d'accorder ces primes de manière individuelle, en identifiant les agents bénéficiaires, en fixant le montant versé dans la limite du plafond susvisé, et en déterminant les modalités de son versement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

o Du versement d'une prime exceptionnelle pour les agents de la commune de Jossigny qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 selon les modalités exposées ci-dessus.

DELIBERATION N°2020-25 – DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DU SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020, conformément à l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné en qualité de délégué auprès du Syndicat Mixte d'alimentation en eau potable.

Membre titulaire : Monsieur Patrick MAILLARD né le 2 décembre 1959
Domicilié 3 grand cour

DELIBERATION N°2020-26– DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020, conformément à l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont été désignés en qualité de délégués auprès du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne :

Membres titulaires : -Monsieur Adrien EZINE né le 5 novembre 1983
Domicilié 47 ter rue de Lagny à Jossigny
-Monsieur Christian FEAUVEAU né le 9 mars 1952
Domicilié 26, bis rue de Tournan

Membres suppléants : -Monsieur Henri ESCH né le 13 octobre 1950
Domicilié 5 rue de Meaux à Jossigny
-Monsieur Véran TOINON né le 31 octobre 1982
Domiciliée 43 rue de Meaux à Jossigny

DELIBERATION N°2020-27 – DESIGNATION DES DELEGUES AU SYAGE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2011/03 du 11 mars 2011 du Conseil Municipal approuvant le projet de statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Yerres ;

Considérant la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour cette structure;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DESIGNE en qualité de délégués auprès du SyAGE :

Membre titulaire : Monsieur FEAUVEAU Christian

Né le 9 mars 1962

Membre Suppléant : Monsieur FATIS Stéphane

Né le 4 février 1971

DELIBERATION N°2020/28

DESIGNATION D'UN DELEGUE ENVIRONNEMENT ET ORDURES MENAGERES AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE

Considérant la nécessité de désigner un délégué titulaire Environnement et Ordures ménagères au sein de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire

Vu la candidature de Monsieur HENRIOL Yann

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DESIGNE en qualité de délégué Environnement et Ordures ménagères auprès de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Membre Titulaire : Monsieur HENRIOL Yann, 218 rue de l'aérodrome à Mouroux

Né le 5 février 1980

DELIBERATION N°2020/29– DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA SPLA MARNE ET GONDOIRE AMENAGEMENT

Vu les dispositions du code de l'urbanisme, et notamment celles de l'article L.327.1 ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment celles des articles L.1531, L.1521.1 à L.1525-3 ;

Vu les dispositions du livre II du code de commerce relatives aux sociétés commerciales et aux groupements d'intérêt économique, et notamment l'article L.224-2 ;

Vu le projet de statuts de la société publique locale d'aménagement Marne et Gondoire;

CONSIDERANT que la SPLA Marne et Gondoire Aménagement est administrée par une Assemblée générale, une Assemblée spéciale et un Conseil d'administration composés de représentants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires.

CONSIDERANT que ces représentants sont désignés par l'assemblée délibérante de chacune des collectivités actionnaires, conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des collectivités territoriales et aux articles R. 1524.-2 à R. 1524-6 du même code.

CONSIDERANT que les représentants désignés pourront être amenés à exercer d'autres fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de Marne et Gondoire Aménagement (membre titulaire ou suppléant des commissions d'appels d'offres ou autres commissions, etc.)

CONSIDERANT que la commune de JOSSIGNY détient une (1) action d'une valeur de 200 euros de la SPLA Marne et Gondoire Aménagement. Compte tenu de cette participation au capital social de la société, il est proposé de désigner un (1) représentant à l'Assemblée générale et à l'Assemblée spéciale.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : DESIGNE M. MAILLARD Patrick pour représenter la commune au sein de l'Assemblée générale de la SPLA Marne et Gondoire Aménagement.

Article 2 : DESIGNE M. MAILLARD Patrick pour représenter la commune au sein de l'Assemblée

spéciale de la SPLA Marne et Gondoire Aménagement.

Article 3 : DECIDE que la personne désignée dans l'article précédent renonce à demander toute rémunération, indemnité ou jeton de présence au titre de l'exercice de leurs fonctions au sein de la SPLA Marne et Gondoire Aménagement.

Article 4 : AUTORISE les nouveaux représentants désignés à accepter toutes fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la SPLA (membre titulaire ou suppléant des commissions d'appels d'offres ou autres commissions, etc.).

Article 5 : La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de la Région Ile de France, Madame la Préfète de Seine et Marne, au président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, aux Maires des communes actionnaires ainsi que la SPLA Marne et Gondoire Aménagement.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la date du prochain conseil municipal :
Le jeudi 25 juin 2020

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22H20